SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017 POINT A

POLITIQUE DE LA VILLE Contrat de ville Seine-Amont

- 1) Bilan 2016
- 2) Appel de Grigny

EXPOSE DES MOTIFS COMMUN

1) Bilan 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la compétence « Politique de la Ville » a été transférée des villes à la Communauté d'agglomération Seine-Amont puis à l'Établissement public territorial (GOSB) le 1^{er} janvier 2016.

Le contrat de ville Seine-Amont 2015-2020, signé le 10 juillet 2015, regroupant les villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, arrive à mi-parcours. Conformément à la loi, un bilan doit être réalisé. Celui-ci est élaboré par le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Il doit passer pour avis dans chacun des conseils municipaux des villes signataires du contrat de ville, ainsi qu'au conseil du territoire. L'avis des conseils citoyens est requis au préalable.

L'EPT assure la contractualisation, l'animation et la coordination à l'échelle intercommunale. Les communes sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle.

La programmation des subventions Politique de la ville en 2016

A l'échelle du contrat de ville, 93 projets ont reçu un financement du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), sur la ligne budgétaire du BOP 147 (politique de la Ville), pour un montant de 901 864 €. Le montant total des subventions demandées à ce titre s'élevait à 1 091 380 €.

Pour la ville d'Ivry, 17 associations ont déposé une demande de subvention dans ce cadre pour 32 actions et 9 actions ville ont été retenues par le comité de pilotage. Le montant total des subventions pour Ivry s'est élevé à 207 800 €, soit 23 % de l'enveloppe totale attribuée au contrat de ville.

Comme pour l'ensemble du contrat de ville Seine-Amont, pour Ivry c'est la thématique « lien social et participation des habitants » qui arrive en premier, pour 43% des subventions obtenues par le BOP 147. Puis la thématique « santé » pour 13%, avec notamment l'Atelier Santé Ville (ASV) et en 3ème les actions de « prévention et lutte contre les discriminations » pour près de 11%. Suivent les autres thématiques dans cet ordre : « l'emploi » dont les actions, pour la grande majorité, sont portées ou soutenues au niveau de l'EPT qui en a la compétence, « la culture », « le cadre de vie et le renouvellement urbain », « l'éducation » et « la prévention de la délinquance » (pour des actions non retenues dans le cadre du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD).

L'abattement TFPB

Les bailleurs ayant des logements sociaux dans un quartier prioritaire bénéficient d'un abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, s'ils présentent des programmes d'action dans ces quartiers, à la hauteur du montant de l'abattement prévu.

La Ville, comme le prévoit la loi, est signataire d'une convention avec les autres communes du contrat de ville, le Territoire, l'Etat, les bailleurs sociaux (pour Ivry : l'OPH, Adoma, Domaxis, I3F et IDF Habitat).

Pour Ivry, l'abattement concerne 2 784 logements, pour un montant estimé par les bailleurs à 1 017 390 €, répartis ainsi :

OPH: 930 000 €
IDF Habitat: 34 000 €
Domaxis: 26 000 €
Adoma: 25 800 €
Immobilière 3F: 1 590 €

Les représentant.e.s des locataires et les Conseils citoyens doivent être associés à des diagnostics en marchant et donner leur avis sur l'utilisation de cet abattement par les bailleurs. Constitués fin 2017, les Conseils citoyens sont à présent associés à ce dispositif. Des rencontres ont démarré dans les quartiers en novembre dernier pour la préparation de la campagne 2018.

Les projets de renouvellement urbain

Le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre compte 9 programmes d'intérêt national et 2 d'intérêt régional, dont celui d'Ivry, Gagarine-Truillot.

La ZAC Gagarine-Truillot a été créée par arrêté préfectoral du 29 mars 2016. Le périmètre de la ZAC chevauche le périmètre du quartier prioritaire Gagarine. Dans ce cadre, la ville d'Ivry a candidaté afin de faire intégrer le projet Gagarine Truillot au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU. Le projet a été inscrit comme Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR).

Un protocole de préfiguration fixant le cofinancement de 4 études a été élaboré au dernier trimestre 2016, et acté le 30 janvier 2017.

Actuellement, les différents partenaires se situent dans la phase de réalisation de ces 4 études, étape préalable au conventionnement qui doit permettre d'approfondir les réflexions sur le projet en vue du futur dossier de réalisation de la ZAC. Outre les études comme celle préalable à la démolition Gagarine, celle de programmation économique, celle sur les équipements publics, il est prévu une étude concernant la mise en place d'une GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité), à savoir, un dispositif de coordination des acteurs pour assurer l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier.

Les Conseils citoyens

Si le tirage au sort pour le quartier Ivry-Port a été effectué le 16 décembre 2016, il aura fallu attendre septembre 2017 pour que le Maire soit destinataire des arrêtés du Préfet du Val-de-Marne. Ceci étant dû à une association qui tardait pour envoyer la date de naissance de sa représentante. La Préfecture a fini par prendre les arrêtés, sans cette date de naissance...Ces Conseils citoyens sont à présent opérationnels. Ils ont été mis en place en présence de la sous-Préfète le 30 novembre dernier. Dès le mois de novembre, ils ont été

associés aux diagnostics en marchant dans le cadre de l'abattement TFPB. D'autres rendezvous auront lieu pour recueillir leur avis sur les propositions des bailleurs sociaux pour la programmation 2018 de cet abattement, la programmation 2018 des subventions politique de la ville, le projet de renouvellement urbain Gagarine-Truillot...

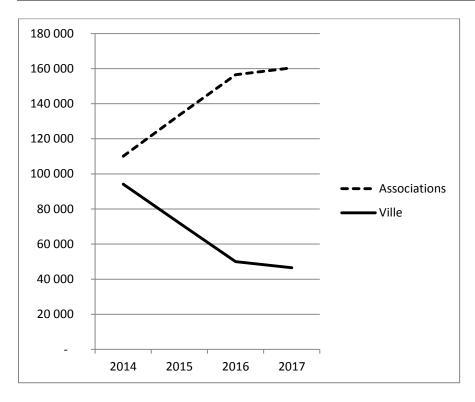
Sollicités pour avis sur le présent bilan 2016, le 13 décembre dernier, vous trouverez ci-joint leur avis.

A noter qu'entre 2014 et 2017, si une « sanctuarisation », c'est-à-dire une enveloppe constante, des crédits de l'Etat dans le cadre du BOP 147 – politique de la Ville – peut être constatée, le nombre des associations et des actions de celles-ci est en augmentation d'année en année. En effet, nous passons de 10 associations en 2014 à 17 en 2017 ; et de 16 actions à 35 dans la même période.

Comme le montre le graphique ci-dessous, ces nouvelles associations et nouvelles actions sont subventionnées à partir de la diminution des subventions attribuées à la Ville.

	2014	2015	2016	2017
Associations	110 100	133 500	156 500	160 400
Ville	94 100	72 000	50 000	46 500
Total	204 200	205 500	206 500	206 900

	2014	2015	2016	2017
Nbr d'associations	10	13	17	17
Nbr d'actions	16	24	32	35



L'objet de la présente délibération est, conformément à la loi, que le Conseil municipal donne également un avis sur le bilan 2016 réalisé par le Territoire, complété par cet exposé des motifs.

Au vu de ces éléments, je vous propose de prendre acte du bilan annuel 2016 du contrat de Ville Seine-Amont.

<u>P.J.</u>: Bilan 2016 de la politique de la ville réalisé par le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre et avis des conseils citoyens d'Ivry

2) Appel de Grigny

Le lundi 16 octobre 2017, à Grigny, se sont tenus les Etats Généraux de la Politique de la Ville – co organisés par Bleu Blanc Zèbre, Ville et Banlieue et Villes de France. Maires en charge de quartiers prioritaires de la politique de la ville et associations travaillant auprès de la jeunesse et des populations fragiles se sont alors réunis – spontanément et sans idée partisane – pour lancer au Président de la République un appel solennel, désormais dénommé « Appel de Grigny ».

Ces quartiers sont une chance pour notre nation, à la condition d'un véritable sursaut national que les institutions de la République se doivent de porter. Il faut rompre avec le poison du doute. Cette journée constitue le point de départ du rétablissement du dialogue, d'un travail avec le gouvernement, et de moyens prioritaires pour les quartiers populaires.

Considérant que les Maires de villes, en charge de quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Considérant que citoyens, associations de terrain et entreprises, travaillant auprès de la jeunesse et des populations fragiles,

Considérant que tous les acteurs doivent être réunis sans aucune idée partisane pour lancer au Président de la République et, à travers lui à toute la nation, un appel solennel.

Considérant que ces quartiers sont caractérisés par une population extrêmement jeune, des familles aux origines très diverses, aux cultures, religions, ethnies, langues parfois, différentes. Les quartiers présentant un cumul de handicaps extraordinaires doivent être traités par la nation de manière particulière, spécifique au regard de la situation.

Considérant que ces quartiers, jeunes et dynamiques, connaissent un bouillonnement de vies, d'initiatives, d'élus, d'associations. Mais ces quartiers présentent un cumul de handicaps extraordinaires qui doivent être traités par la nation de manière spécifique et extraordinaire. Parmi ces handicaps, la difficulté des mamans isolées, l'échec scolaire et parfois la déscolarisation, une part de personnes pauvres très élevée (42% en moyenne, soit plus de trois fois la moyenne nationale ; et certains quartiers prioritaires connaissent des situations bien pires avec des taux de 60 à 70%), un taux de chômage approchant 30% et 50% pour les jeunes, des rapports jeunes-polices complexes et tendus – et nous assistons à une offensive de radicalisation massive et à un repli communautaire.

Considérant qu'une telle concentration de difficultés demande une concentration ciblée en termes humains et financiers de toutes les forces vives de la nation. L'héritage est connu : création de cités urbaines enfermées sur elles-mêmes au moment de leur conception, lieu d'accueil de migrations du travail, devenues des migrations familiales, coïncidant avec la fermeture des grands sites industriels à proximité et donc à du chômage massif.

Considérant qu'à deux reprises déjà, la Nation s'est rassemblée pour faire un effort spécifique, notamment en 2005 : un grand programme de Rénovation Urbaine, un effort de la DSU de 600 millions par an, des internats d'excellence, des équipes de réussite éducative, les EPID, les fonds d'amorçage, les efforts spécifiques des Maisons de l'emploi et de l'ANPE.

Considérant que l'effort doit être constant, permanent, en évolution en fonction des nouvelles problématiques, alors qu'il s'est relâché depuis quelques années. Il est entré dans une phase critique et de désespérance après les dernières décisions gouvernementales.

Considérant la baisse des dotations de l'Etat aux communes dramatique pour les Villes les plus pauvres, la fin des contrats aidés, la réduction immédiate en cours d'année des aides à la politique de la ville – c'est-à-dire, pour l'essentiel, aux actions sociales, éducatives et de proximité; une première dans notre histoire, la baisse des APL.

Considérant l'inquiétude des élu-e-s et des associations est grandissante. La France ne peut pas continuer à voir s'aggraver les inégalités territoriales : le chômage des jeunes est pandémique, les phénomènes de délinquance juvénile gagnent du terrain, le repli communautaire – et parfois la radicalisation – s'amplifient.

Partageant les objectifs de « l'appel de Grigny » ¹ et s'inscrivant pleinement dans cette démarche, Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine demande :

I. Les mesures préalables d'urgence à mettre en œuvre avant le budget 2018

- 1. La suspension immédiate de la réduction des contrats aidés, leur maintien et leur renouvellement.
- 2. Le rétablissement immédiat des financements de la politique de la ville, réduits arbitrairement et unilatéralement en cours d'année pendant l'été.
- 3. Un fond d'urgence immédiat doté de 100 millions d'euros pour 100 quartiers parmi ceux connaissant les plus grandes difficultés, tout en préservant les 150 millions de la DPV
- 4. Le doublement du budget de la politique de la ville (à 1 milliard d'euros) pour relancer ce droit à l'expérimentation qu'est la politique de la ville, simplifier le soutien à la vie associative (via les dispositifs des collectivités, de l'Etat et de l'Europe), flécher de manière accentuée les crédits ministériels au sein des OPV.
- 5. Le fléchage, de manière transparente, des moyens de la formation professionnelle (2 milliards d'euros sur les 15 annoncés) pour les rendre utile à la nation et aux QPV. L'objectif est d'axer l'action sur la remobilisation professionnelle, de flécher :
 - Sur les publics les plus éloignés de l'emploi là où la formation initiale est défaillante, là où le besoin de sécurisation professionnelle est le plus important –

¹ http://bleublanczebre.fr/lappel-de-grigny/

- Sur des secteurs qui peuvent être mobilisés comme les métiers du numérique, du sport et de l'aide à la personne, c'est-à-dire des métiers en développement et en devenir.
- 6. Le rétablissement et le renforcement, dans les territoires les plus fragiles, des effectifs de police et de moyens de justice qui ont été petit à petit retirés.
- 7. Un signal politique fort : la désignation d'un Ministre de la Ville ayant rang de Ministre d'Etat et le poids institutionnel et politique pour notamment :
 - Contraindre l'ensemble des ministères à apporter leurs contributions spécifiques aux quartiers prioritaires ;
 - Etre en capacité pour mobiliser l'ensemble des forces vives de la nation, régions, départements, agglomérations, communes, chambres consulaires, les partenaires sociaux et les associations.
- 8. La désignation, enfin, d'un Président de l'ANRU qui rendra à l'Agence sa vocation initiale, instance souple en dialogue direct avec les élus et en soutien des projets : suppression des règles précédemment instaurées, complexes et bureaucratisées, imposées à l'Agence. L'Agence doit être capable de mobiliser et débloquer dès maintenant l'ensemble des financements prévus initialement et obtenir une sanctuarisation de ceux de l'Etat.
- 9. Le lancement, avec l'aide du Parlement et de l'Etat, des territoires d'expérimentations de projets et de reconquête républicaine, avec un effort adapté concentré et évalué notamment de l'Education nationale, de la Police, de l'emploi, de la culture et du sport.
- 10. La création d'une plateforme nationale qualifiée de recensement des solutions et initiatives issues des quartiers, d'un réseau accélérateur de ces solutions avec les régions, d'un fond de développement et d'essaimage des solutions accélérées de 100 millions d'euros.

II. Un Plan de Solidarité Nationale en 3 mois

Une réunion des Etats Généraux chaque mois, regroupant toutes les forces vives de la nation pour définir un plan structuré, crédible, transparent, solide et raisonnable pour réussir cette ambition.

Il devra changer la donne, entre autres autour des domaines suivants :

- 1. Soutien aux mamans isolées;
- 2. Renforcement en qualité et en quantité des effectifs de sécurité ;
- 3. Amélioration de la relation jeunesse police, jeunesse justice ;
- 4. Amélioration et renforcement du système judiciaire, prévention, accompagnement, suivi et traitement judiciaire ;
- 5. Moyens massifs et adaptés aux quartiers de la formation professionnelle ;
- 6. Aide à l'insertion et à la sortie du système judiciaire ;
- 7. Mesures préventives de délinquance ;
- 8. Renforcement massif de l'aide aux associations de terrain ;
- 9. Aides spécifiques à l'embauche et programme innovant d'accompagnement et d'insertion des chercheurs d'emploi ;
- 10. Engagement des Chambres Consulaires;
- 11. Programme spécifique des Caisses d'Allocation Familiale;
- 12. Moyens spécifiques aux collectivités de la Politique de la Ville ;

- 13. Programme précis et détaillé de chaque Ministère ;
- 14. Programme précis et détaillé des régions, départements et intercommunalités ;
- 15. Programme de lutte contre la radicalisation.

Tous les ans un rapport sera fait par le Ministre de la Ville, Ministre d'Etat, sur les points d'avancée de chacun des ministères et de chacune des autres institutions indispensables à la réussite du plan (régions, départements, intercommunalités, chambres consulaires, partenaires sociaux, acteurs majeurs au titre du paritarisme).

Un débat aura lieu chaque année au Parlement.

<u>P.J.</u>: bilan 2016

POLITIQUE DE LA VILLE

A) Contrat de ville Seine-Amont

1/ Bilan 2016

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Sabrina SEBAIHI, Adjointe au Maire, rapporteuse,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.1811-2 et L.2121-29,

vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine,

vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2014 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville,

vu sa délibération du 18 juin 2015 relative au contrat de ville Seine-Amont 2015-2020,

vu la présentation du bilan de la politique de la Ville aux Conseils citoyens d'Ivry, en date du 13 décembre 2017,

considérant que le contrat de Ville arrive à mi-parcours et qu'il doit être soumis à chaque Conseil municipal des villes assignataires, pour avis,

vu le bilan 2016, ci-annexé,

DELIBERE

par 35 voix pour et 8 abstentions

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du bilan annuel 2016 du contrat de ville Seine-Amont réalisé par le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre et avis des Conseils citoyens d'Ivry-sur-Seine.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 28 DECEMBRE 2017 RECU EN PREFECTURE LE 28 DECEMBRE 2017 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 27 DECEMBRE 2017

POLITIQUE DE LA VILLE A) Contrat de ville Seine-Amont2/ Appel de Grigny

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philipe BOUYSSOU, Maire, et de Madame Sabrina SEBAIHI, Adjointe au Maire, rapporteuse,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que se sont tenus à Grigny, le 16 octobre 2017, les Etats Généraux de la Politique de la Ville, réunissant Maires en charge de quartiers prioritaires de la politique de la ville et associations travaillant auprès de la jeunesse et des populations fragiles, spontanément et sans idée partisane, pour lancer au Président de la République un appel solennel, désormais dénommé « Appel de Grigny »,

considérant que ces quartiers populaires sont une chance pour notre Nation et doivent disposer de moyens prioritaires,

considérant que tous les acteurs doivent être réunis dans la diversité de leurs opinions et sensibilités politiques pour lancer au Président de la République et, à travers lui à toute la Nation, un appel solennel,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE: APPROUVE et S'ASSOCIE à l'« Appel de Grigny ».

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 28 DECEMBRE 2017 RECU EN PREFECTURE LE 28 DECEMBRE 2017 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 27 DECEMBRE 2017